

# Mort d'un lycéen sur son lieu de stage **LA PLACE DES JEUNES EST À L'ÉCOLE, PAS DANS LES ENTREPRISES !**

**M**ercredi 18 juin, un lycéen de seconde âgé de 16 ans et scolarisé dans un établissement de Saint-Lô (Manche) est décédé des suites d'un accident survenu la veille, alors qu'il effectuait son stage d'observation dans un magasin de l'enseigne Gifi. Une enquête a été ouverte par le parquet de Coutances pour « *déterminer les circonstances exactes, vérifier le respect de la législation du travail et de la sécurité des travailleurs* ».

Le SNFOLC adresse ses condoléances et tout son soutien à la famille et aux proches de cet élève.

Le SNFOLC rappelle que les séquences d'observation en milieu professionnel, d'une durée de quinze jours, au mois de juin, pour les élèves de seconde générale et technologique, ont été instaurées par le décret du 29 novembre 2023, à l'initiative conjointe des ministres Gabriel Attal, à l'Éducation nationale, et Bruno Lemaire, à l'Économie, afin de « *reconquérir le mois de juin pour les élèves qui ne passent pas d'épreuve en fin d'année* ».

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité des mesures qui, depuis plusieurs années, du collège à l'enseignement supérieur et au nom de la « *découverte du monde économique et professionnel* », visent à mettre aussi rapidement que possible les jeunes à disposition des entreprises et à transformer l'École en outil du « *plein emploi* » pour les seuls intérêts du patronat, comme le décret du 24 août 2005 instaurant une séquence d'observation professionnelle obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup>, la réforme Grandjean de la voie professionnelle de 2024 allongeant les périodes de stage en entreprise, ou encore le développement des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Pour le SNFOLC, la mort de ce lycéen sur son lieu de stage est un drame d'autant plus insupportable qu'il n'aurait jamais dû arriver.

Précipiter les jeunes dans le monde du travail, c'est multiplier les risques de les exposer à des situations dangereuses. Ainsi,

selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), la fréquence des accidents du travail est beaucoup plus importante chez les jeunes de moins de 25 ans (10 % en 2018) que chez l'ensemble des salariés (4 %). En 2022, 43 jeunes sont décédés sur leur lieu de travail, 38 en 2023.

**Une telle situation est inacceptable !  
L'accident tragique survenu à Saint Lô ne doit pas se reproduire.**

**Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC condamne la succession des mesures et contre-réformes qui livrent les collégiens et lycéens aux entreprises et développent l'apprentissage au détriment de l'instruction, notamment en substituant les compétences aux diplômes et qualifications nationaux. Les décrets instaurant des séquences d'observation des élèves de collège et lycée en milieu professionnel doivent être abrogés !**

**La place des jeunes est à l'École, pour accéder à l'instruction et à des qualifications pour ensuite pouvoir prétendre à un vrai travail avec un vrai salaire.**

